

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 décembre 2016 à 19 h 00**

L'an deux mil seize, le huit décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME (2 voix – pouvoir R. EDDAHBI), Isabelle HOUE HUBERDEAU (2 voix – pouvoir A. GUNDUZ), Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD (2 voix – pouvoir F. AIT KICHA), Jamilah HABSAOUI (2 voix – pouvoir B. BESNARD), Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS (2 voix – pouvoir F. BAUDOT), Françoise VERMILLARD (2 voix – pouvoir C. VIOLLET), Alain COMMARET (arrivé durant la séance), Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Isabelle MARIANI, Sonia PATOURET (2 voix – pouvoir FX NAULOT), Denise GALLIMARD (2 voix – pouvoir A. BONIN), Patrick LEBLANC, Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING (arrivé durant la séance)

Absent(es) représenté(es) :

Madame Françoise BAUDOT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS
Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD
Monsieur Alain COMMARET (retard annoncé) donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU
Madame Cécile VIOLLET donne pouvoir à Madame Françoise VERMILLARD
Monsieur Brice BESNARD donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle HOUE HUBERDEAU
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME
Monsieur François Xavier NAULOT donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET
Madame Aurélie BONIN donne pouvoir à Madame Denise GALLIMARD
Secrétaire de séance : Jamilah HABSAOUI

Convocation du 2 décembre 2016 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire fait part des pouvoirs donnés et des documents déposés sur table. Il précise que le procès-verbal comprend les explications qui n'avaient pu être apportées durant la séance.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016, tenant compte d'une modification sollicitée par M. DELORME.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions

Aucune information n'est donnée à ce point de l'ordre du jour.

INTERCOMMUNALITE

4. Transfert de compétences et de services à la CCAVM

Le conseil municipal :

- ✓ prend acte des transferts à la CCAVM au 1^{er} janvier 2017 des compétences « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et approuve les modalités et conditions du transfert des biens et moyens financiers -
Résultat du vote : 27 voix « POUR » et 1 abstention : G. DEMARTINI
- ✓ approuve, à l'unanimité, le transfert des personnels affectés auxdits services.

5. Transfert de compétence et du service de l'aire d'accueil des gens du voyage – non renouvellement de la convention relative à la gestion du service

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du non renouvellement à compter du 31 décembre 2016 de la convention conclue par la ville avec l'Etat pour le versement de l'aide financière dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT 2), suite au transfert à la CCAVM de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage ».

6. Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan – mise à disposition des services techniques dans le cadre du transfert de compétences

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de la CCAVM les services techniques aux conditions proposées et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

7. Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan – convention de partenariat dans le cadre de l'éveil culturel des enfants

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du partenariat développé avec la CCAVM dans le cadre de l'éveil culturel de l'enfant au sein des crèches intercommunales.

8. Groupement de commandes pour l'achat d'énergies de la Région Bourgogne – modification du périmètre

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du nouveau périmètre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés de la Région Bourgogne Franche-Comté, et conformément à son adhésion décide d'intégrer l'ensemble de ses contrats ayant pour objet l'achat groupé de gaz naturel.

FINANCES

9. Décisions modificatives budgétaires – exercice 2016 : budgets principal et annexes

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2016 portant sur des ajustements budgétaires de fin d'exercice pour les budgets principal et annexes cinéma et camping.

Résultat du vote : 27 voix « POUR » et 2 abstentions : G. DEMARTINI et F. LE MOING

10. Subventions aux établissements publics et aux associations – exercice 2016 –

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution définitive des subventions au titre de l'exercice 2016 au profit de l'EPIC Office de Tourisme d'Avallon et de l'association Les Vitrites de l'Avallonnais.

11. Subventions aux établissements publics – exercice 2017 : versement d'un acompte

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement en janvier 2017 d'un premier acompte sur subvention à l'établissement public EPA CCAS – Espace Solidarité Famille.

12. Inscription de crédits budgétaires par anticipation au budget primitif de l'exercice 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'inscription par anticipation au budget 2017 des crédits d'investissement proposés (budget principal et budget annexe camping).

13. Garantie d'emprunt – réhabilitation de 143 logements sur Avallon

Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 318 000,00 € souscrit par Domanys - Office Public de l'Habitat pour une opération de réhabilitation de 143 logements sur Avallon.

Résultat du vote : 25 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » : G. DEMARTINI et F. LE MOING, sachant que S. PATOURET ne prend pas part au vote.

14. Campagne de stérilisation des chats errants 2017 – reconduction de la convention tripartite

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la reconduction pour l'année 2017 d'une campagne de stérilisation des chats errants pour laquelle, la somme de 2 500 € est allouée, et autorise le Maire à signer la convention tripartite ville / association « Trois p'tits chats » / vétérinaire.

RESSOURCES HUMAINES

15. Personnel communal – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire attribué aux agents de la Ville tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouvel outil indemnitaire de référence.

16. Personnel communal – mise en place des autorisations spéciales d'absence

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du nouveau régime des autorisations spéciales d'absence accordées aux agents de la ville, ainsi que les modalités d'attribution et d'organisation de ces autorisations.

VIE ET ANIMATION DES QUARTIERS

17. Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'organisation et la gestion par la ville d'une agence postale communale dans le quartier de la Morlande dont l'ouverture est prévue pour le premier trimestre 2017.

18. Aide à l'installation d'un médecin libéral

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les aides qui seront apportées par la ville en vue de l'installation dans le quartier de la Morlande d'un jeune médecin généraliste.

SOLIDARITE – EDUCATION – CITOYENNETE ET ENFANCE

19. Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention régionale de cohésion sociale et urbaine pour la thématique « développement économique et accès à l'emploi et à la formation » qui sera conclue entre la Région, la ville et la CCAVM.

TOURISME

20. Tarifs du camping municipal « Sous-Roche » – modification

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs du Camping Municipal « Sous Roche », applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, et arrête les périodes d'ouverture des locations pour l'année à venir.

21. Installation d'une piscine au camping municipal Sous-Roche

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une piscine au camping municipal Sous Roche pour un coût estimé à 60 400 €HT.

ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

22. Subvention culturelle dans le cadre d'un partenariat – exercice 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le partenariat proposé pour l'organisation du Carnavallon par l'association « CARNAVALLON.FR » et arrête le montant de la subvention allouée pour l'édition 2017

23. Règlement du salon d'artistes amateurs « Le Printemps des artistes »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'organisation du salon d'artistes amateurs « Le Printemps des artistes » qui se tiendra du 7 au 23 avril 2017 au « Grenier à sel ».

24. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – convention d'interventions à l'hôpital d'Avallon

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention portant sur l'intervention du Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira au sein du service EVC-EPR du centre hospitalier d'Avallon.

25. Musée de l'Avallonnais – exposition 2017 sur les maquettes de monuments de la ville : demande de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier de l'Etat (DRAC de Bourgogne) et de tout autre organisme, pour le projet 2017 d'exposition des maquettes de monuments de la ville au Musée de l'Avallonnais.

SPORT ET JEUNESSE

26. Convention d'utilisation de la piscine municipale par les écoles de la CCAVM

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention portant sur le concours financier de la CCAVM pour l'entrée des élèves des écoles de la CCAVM à la piscine municipale durant l'année scolaire 2016/2017.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

27. Informations : Le Maire fait part des remerciements reçus.

La séance est levée à 21 h 35.